

**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES PAR LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA RÉGION DE GUEBWILLER**

Séance du 15 février 2024

Le Conseil de Communauté :

Point 1. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

désigne Monsieur Jean-Jacques Fischer en tant que Secrétaire de séance, assisté par Monsieur Éric Gilbert, Directeur Général des Services de la CCRG, en tant que Secrétaire auxiliaire

Point 2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 7 DÉCEMBRE 2023

approuve le procès-verbal de la séance du 7 décembre 2023

Point 3. ACTIVITÉS LIÉES AU BUDGET GÉNÉRAL

3.1- Vote des taux de fiscalité 2024

- fixe le montant du prélèvement fiscal et vote les taux d'imposition correspondants, à savoir un taux de 11,59 % pour la Taxe d'habitation (résidences secondaires), de 3,52 % pour la Taxe foncière sur le bâti, de 15,22 % pour la Taxe foncière sur le non-bâti et 27,44 % pour la Cotisation Foncière des Entreprises
- autorise la mise en réserve de la fraction du taux de Cotisation Foncière des Entreprises en conformité avec la réglementation

3.2- Budget Primitif Général 2024 (M57)

- examine et approuve le projet de Budget Primitif Général 2024 (M57)
- vote au niveau du chapitre pour la section d'investissement, avec définition des opérations détaillées
- vote au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- fixe les subventions et participations aux montants prévus au budget
- valide le versement de la subvention à l'Amicale du Personnel (APCRG) inscrite au budget

- fixe le montant de la subvention d'équilibre versée aux Budgets Annexes Assainissement, Pépinière d'entreprises du Florival et Camping Le Florival tel qu'inscrit au budget (Assainissement : 446 000 euros, Pépinière d'entreprises du Florival : 31 746 euros, Camping Le Florival : 137 151 euros)
- fixe le montant de la subvention versée à la Régie personnalisée en charge de l'exploitation du Centre Aquatique Nautilia à 1 184 000 euros pour 2024 (940 000 euros + 244 000 euros)
- autorise Monsieur le Président à procéder au paiement des dépenses et à l'encaissement des recettes, dans le cadre des limites des montants fixés conformément à la réglementation relative aux marchés publics
- autorise Monsieur le Président à procéder à des virements de comptes à l'intérieur d'un même chapitre
- autorise Monsieur le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section
- autorise Monsieur le Président à consulter les organismes bancaires pour la souscription d'emprunts afin de financer, au besoin, les investissements inscrits au Budget Primitif 2024

3.3- Règlement de fonctionnement de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) et de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP)

valide le règlement de fonctionnement de la CAO et de la CDSP, applicable à compter du 1^{er} mars 2024 et jusqu'à la fin du mandat électif

3.4- Désignation de représentants au Syndicat Mixte de la Lauch

procède à la désignation des représentants suppléants suivants :

- ✓ Monsieur Jean-Pierre Peltier, en remplacement de Monsieur Gérard Kammerer
- ✓ Madame Angélique Muller, en remplacement de Madame Maud Hart
- ✓ Madame Hélène François-Aullen, en remplacement de Monsieur Francis Kleitz

3.5- Taxe Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) – Fixation du produit pour l'année 2024

fixe le montant de la Taxe GEMAPI pour l'année 2024 à hauteur de 101 525 euros pour l'ensemble du territoire

3.6- Convention de mise à disposition du Centre Aquatique Nautilia à la Régie personnalisée – Période 2024-2028

- valide la convention de mise à disposition du Centre Aquatique Nautilia à la Régie personnalisée pour la période 2024-2028
- habilite Monsieur le Président à signer la convention précitée et tout document s'y rapportant

3.7- Convention de partenariat portant sur l'installation d'ombrières photovoltaïques sur le parking de Nautilia conclue avec la CeA

- valide la convention de partenariat à conclure avec la CeA, intégrant les éléments d'engagement réciproques
- habilite Monsieur le Président à la signer ainsi que tout document s'y rapportant

Point 4. ASSAINISSEMENT

4.1- Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI)

vote les Autorisations de Programme et les Crédits de Paiement conformément au PPI 2024-2028

4.2- Budget Primitif Assainissement 2024 (M49)

- examine et approuve le projet de Budget Primitif Assainissement 2024 (M49)
- vote au niveau du chapitre pour la section d'investissement
- vote au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- valide le versement de la subvention à l'Amicale du Personnel (APCRG) inscrite au budget

- autorise Monsieur le Président à procéder au paiement des dépenses et à l'encaissement des recettes, dans le cadre des limites des montants fixés conformément à la réglementation relative aux marchés publics
- autorise les virements de compte à compte à l'intérieur d'un même chapitre
- autorise Monsieur le Président à consulter les organismes bancaires pour la souscription d'emprunts, si besoin, afin de financer les investissements inscrits au Budget Primitif 2024

Point 5. EAU POTABLE

5.1- Budget Primitif Eau potable 2024 (M49)

- examine et approuve le projet de Budget Primitif Eau potable 2024 (M49)
- vote au niveau du chapitre pour la section d'investissement
- vote au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- valide le versement de la subvention à l'Amicale du Personnel (APCRG) inscrite au budget
- autorise Monsieur le Président à procéder au paiement des dépenses et à l'encaissement des recettes, dans le cadre des limites des montants fixés conformément à la réglementation relative aux marchés publics
- autorise les virements de compte à compte à l'intérieur d'un même chapitre

Point 6. PÉPINIÈRE D'ENTREPRISES DU FLORIVAL

6.1- Budget Primitif Pépinière d'entreprises du Florival 2024 (M4)

- examine et approuve le projet de Budget Primitif Pépinière d'entreprises du Florival 2024 (M4)
- vote au niveau du chapitre pour la section d'investissement
- vote au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- valide le versement de la subvention à l'Amicale du Personnel (APCRG) inscrite au budget
- autorise Monsieur le Président à procéder au paiement des dépenses et à l'encaissement des recettes, dans le cadre des limites des montants fixés conformément à la réglementation relative aux marchés publics
- autorise Monsieur le Président à procéder à des virements de comptes à l'intérieur d'un même chapitre

6.2- Opération « chèques-cadeaux 2023/2024 » – Subvention complémentaire

- valide l'avenant n° 1 à la convention « opération chèques-cadeaux » à conclure avec Les Vitrynes de Guebwiller
- valide l'attribution d'une subvention complémentaire de 1 250 euros aux Vitrynes de Guebwiller pour la mise en œuvre du dispositif de chèques-cadeaux ; ce montant est inscrit au Budget Général 2024

Point 7. AIRES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

7.1- Budget Primitif Aires d'Activités du Florival 2024 (M57)

- examine et approuve le projet de Budget Primitif Aires d'Activités du Florival 2024 (M57)
- vote au niveau du chapitre pour la section d'investissement
- vote au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- autorise Monsieur le Président à procéder au paiement des dépenses et à l'encaissement des recettes, dans le cadre des limites des montants fixés conformément à la réglementation relative aux marchés publics
- autorise Monsieur le Président à procéder à des virements de comptes à l'intérieur d'un même chapitre
- autorise Monsieur le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section
- autorise Monsieur le Président à consulter les organismes bancaires pour la souscription d'emprunts, si besoin, afin de financer les investissements inscrits au Budget Primitif 2024

Point 8. ENVIRONNEMENT

8.1- Budget Primitif Environnement 2024 (M4)

- examine et approuve le projet de Budget Primitif Environnement 2024 (M4)
- vote au niveau du chapitre pour la section d'investissement
- vote au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- valide le versement de la subvention à l'Amicale du Personnel (APCRG) inscrite au budget

- autorise Monsieur le Président à procéder au paiement des dépenses et à l'encaissement des recettes, dans le cadre des limites des montants fixés conformément à la réglementation relative aux marchés publics
- autorise Monsieur le Président à procéder à des virements de comptes à l'intérieur d'un même chapitre

8.2- Mise en application de la révision des tarifs de la convention de prestations de services conclue entre la CCRG et FloRIOM SPL

valide la mise en application, au 1^{er} janvier 2024, de la révision des tarifs de la convention avec FloRIOM SPL

Point 9. CAMPING LE FLORIVAL

9.1- Budget Primitif Camping Le Florival 2024 (M4)

- examine et approuve le projet de Budget Primitif Camping Le Florival 2024 (M4)
- vote au niveau du chapitre pour la section d'investissement
- vote au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- valide le versement de la subvention à l'Amicale du Personnel (APCRG) inscrite au budget
- autorise Monsieur le Président à procéder au paiement des dépenses et à l'encaissement des recettes, dans le cadre des limites des montants fixés conformément à la réglementation relative aux marchés publics
- autorise Monsieur le Président à procéder à des virements de comptes à l'intérieur d'un même chapitre

Point 10. DÉVELOPPEMENT

10.1- Gerplan – Bilan 2023 – Programme 2024

- prend connaissance du bilan 2023
- valide le programme 2024
- autorise Monsieur le Président à solliciter les subventions de la Collectivité européenne d'Alsace pour les projets de la CCRG et à signer tout document s'y rapportant

Point 11. PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

11.1- Tarif des ateliers pédagogiques du Pays d'art et d'histoire et du forfait de rémunération des guides-conférenciers

valide les tarifs et rémunération suivants, pour une mise en application au 1^{er} septembre 2024 :

- un tarif de 96 euros pour un atelier pour les classes extérieures à la CCRG ou les écoles privées du territoire
- un tarif de 96 euros pour un atelier pour les groupes périscolaires extérieurs à la CCRG
- une rémunération des guides-conférenciers vacataires à 35 euros brut de l'heure, soit 70 euros brut pour deux heures d'intervention

Point 12. HABITAT

12.1- Programme d'Intérêt Général (PIG) Habiter Mieux dans le Haut-Rhin – Versement des subventions d'investissement au titre de la précarité énergétique

- accorde les subventions d'investissement au titre de la lutte contre la précarité énergétique, telles que présentées dans les tableaux figurant en annexe de la délibération, et verse les subventions aux propriétaires pour les dossiers dont les travaux seront réalisés
- habilite Monsieur le Président à verser les subventions sur la base des montants de la fiche de calcul de l'Anah

Point 13. RESSOURCES HUMAINES

13.1- Modulation de la cotisation au Fonds de départ des Bûcherons

suspend, pour l'année 2024, l'appel à cotisation

Point 14. INFORMATIONS

14.1- Budget Assainissement 2023 – Virement de crédits

prend acte du virement de crédits suivant, réalisé le 27 novembre 2023 :

- Dépenses imprévues : - 60 000 euros
 - Achat de gaz : + 10 000 euros
 - Fournitures d'entretien et de petits équipements : + 28 000 euros
 - Location de matériel industriel : + 22 000 euros
- réalisé afin de couvrir des dépenses imprévues liés à l'évolution des prix et au sinistre intervenu à la Station de traitement des eaux usées (location de surpresseurs d'air)

14.2- État des indemnités de toute nature perçues par les Conseillers communautaires

prend acte de la communication de l'état des indemnités de toute nature perçues par les Conseillers communautaires pour l'exercice 2023

14.3- Lancement/dévolution de marchés publics

est informé du lancement et de la dévolution de marchés publics.

Le Président



Marcello ROTOLO